

## 1to1 energy professional classic 100'000 et 500'000 kWh/an

**1to1 energy professional classic est un produit d'électricité destiné aux entreprises industrielles et de services qui ont recours à l'approvisionnement de base dont la consommation annuelle est comprise entre 100'000 et 500'000 de kWh/an.**

### Quels sont les avantages de 1to1 energy professional classic?

1to1 energy professional classic est le produit idéal pour les entreprises dont la consommation annuelle est comprise entre 100'000 et 500'000 kWh qui veulent continuer à profiter des avantages de l'approvisionnement de base.

### Quels sont les avantages de 1to1 energy professional classic?

- **Des coûts transparents:** vous bénéficiez d'un modèle tarifaire transparent fondé sur des tarifs haut et bas. Votre tarif est recalculé chaque année, sur la base des prescriptions légales en la matière.
- **Stabilité:** vous conservez l'approvisionnement de base.
- **Un suivi personnalisé:** nos conseillers sont à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions, notamment celles concernant le potentiel d'optimisation de votre consommation.
- **Différentes combinaisons possibles:** vous pouvez associer 1to1 energy professional classic à d'autres produits et services, par exemple à 1to1 energy e-help, afin de trouver la formule la plus adaptée à vos besoins.
- Produit 100 % hydraulique suisse, en fourniture de base : **1to1 energy easy OPALE**

### Quels sont les éléments de prix de 1to1 energy professional classic?

Le prix se décompose comme suit:

- prix de la fourniture d'énergie
- prix pour l'utilisation du réseau
- taxes et redevances

### Quels sont les tarifs d'utilisation du réseau?

Les tarifs d'utilisation du réseau (dédommagement pour l'utilisation de l'infrastructure réseau) sont fonction des conditions techniques de votre raccordement au réseau ainsi que de votre comportement de consommation. Ils sont fixés par les SID. Les conditions générales, les règlements et les dispositions des SID s'appliquent.

Les tarifs d'utilisation du réseau comprennent une période de haut tarif (HT), de 7h à 21h env., et une période de bas tarif (BT), de 21h à 7h env. (365 jours par an).

La durée d'utilisation est obtenue en divisant le prélèvement annuel d'énergie en kWh (énergie nette) via le point de fourniture par la puissance max. moyenne mesurée sur l'année en kW.

Pour la facturation de la puissance, c'est la puissance mesurée par quart d'heure (24 heures) qui est déterminante.

Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive mesurée (capacitive et inductive) est comprise dans l'élément de prix «Utilisation de l'infrastructure réseau». Au-delà, elle est facturée selon l'élément de prix «Energie réactive». Les mesures sont effectuées séparément en HT et en BT.



### Comment s'effectue la facturation?

La fourniture d'énergie, l'utilisation du réseau ainsi que les taxes et redevances sont toujours facturées séparément. Les factures sont établies plusieurs fois par an (mensuellement, trimestriellement ou semestriellement).

Energie (électricité)	Hors TVA	TVA incluse
<b>OPALE</b>		
Haut tarif (HT) ct./kWh	9.97	10.77
Bas tarif (BT) ct./kWh	6.91	7.46
<b>MES</b>		
Haut tarif (HT) ct./kWh	9.87	10.66
Bas tarif (BT) ct./kWh	6.81	7.35

### Tarif d'utilisation du réseau BT

Utilisation de l'infrastructure réseau	Hors TVA	TVA incluse	
<b>Durée d'utilisation &gt; 3000 h</b>			
Prix de la puissance	134.40	145.15	CHF/kW/an
Prix travail HT	4.62	4.99	ct./kWh
Prix travail BT	1.72	1.86	ct./kWh
Services-systèmes Swissgrid	0.77	0.83	ct./kWh
<b>Durée d'utilisation &lt; 3000 h</b>			
Prix de la puissance	114.-	123.12	CHF/kW/an
Prix travail HT	5.31	5.73	ct./kWh
Prix travail BT	2.07	2.24	ct./kWh
Services-systèmes Swissgrid	0.77	0.83	ct./kWh
<b>Energie réactive</b>			
Energie réactive HT	4.10	4.43	ct./kvarh
Energie réactive BT	4.10	4.43	ct./kvarh
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxe d'encouragement légale (RPC) <sup>1</sup>	0.45	0.49	ct./kWh
Redevances communales <sup>2</sup>	1.40	1.51	ct./kWh

Clients avec raccordement sur le réseau basse tension (0,4 kV) et avec une énergie fournie comprise entre 100'000 et 500'000 kWh, et dispositif d'établissement de la courbe de charge ou de mesure de la puissance. Des prix différents s'appliquent selon que la durée d'utilisation est supérieure ou inférieure à 3000 heures

<sup>1</sup> La taxe d'encouragement légale est redéfinie chaque année à l'automne par l'Office fédéral de l'énergie. Elle sert à promouvoir la production de courant de source renouvelable. Pour 2011, elle s'élève à 0,45 ct./kWh (hors TVA).

<sup>2</sup> Les taxes et redevances communales liées à la distribution d'électricité sont fixées pour l'année 2011 à 0,7 cts/kWh pour l'utilisation du sol et à 0,7 cts/kWh pour l'utilisation de l'éclairage public (hors TVA).

Les prix (**valables à compter du 1er janvier 2011**), TVA de 8 % incluse, sont arrondis selon les règles commerciales.